

La Forestière, le 03/12/2022

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, M. Jean-Pierre Gadon,

A l'occasion de l'enquête publique du Parc Portes de Champagne II à La Forestière,

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Je suis **contre** l'installation de nouvelles éoliennes autour de notre village. Ce projet réunit un ensemble d'éléments contraires à la vie en communauté, en société, en démocratie.

Il n'est pas réaliste de monter les populations villageoises, locales ou départementales les unes contre les autres, le tout sous couvert d'une décision qui ne respecte pas la population environnante. L'époque trouble et socialement désorganisée que nous vivons doit faire l'objet de l'attention de chaque instant de nos instances politiques pour nous emmener vers demain. Ce projet, ces types de projets dans leur ensemble ne peuvent que monter les gens les uns contre sans préoccupation d'un bon ordre républicain. Par désarroi, cela mène à des poussées extrémistes et désinvoltes, il n'y a pas l'exemple de la gestion droite et rigoureuse que doit donner notre état France.

Il n'y a pas de réalisme environnemental de nos villages, notre village a déjà quelques éoliennes, 5, considérons que c'est une participation citoyenne intelligente et acceptable. Partageons au travers les régions ce désagrément nécessaire.

Il n'y a pas de plan à technique vertueuse qui assumera le vrai démantèlement. Pas celui théorique proposé aujourd'hui, celui qui constituera au retrait et retraitement total du béton, acier et autres matières déposées dans nos champs.

Devra t-on se retourner contre les maires, préfets, propriétaires ?

Qui à un moment a signé, validé, autorisé ?

Devra t-on faire assumer à leurs descendants à titre personnel les manques de leurs ascendants ?

Il n'a pas de réalisme agricole, les traitements effectués sous les éoliennes polluent tout l'environnement et sont diffusés à travers l'air brassé : demain ou après-demain les communes ouvriront les yeux. Ils interdiront le traitement sur des km<sup>2</sup> autour des installations, et là encore il faudra chercher qui a décidé, qui a validé, qui a profité ? Et bien admettre que le patrimoine personnel de chacun des maillons de la chaîne devra être remis en cause pour le coût des démontages, traitements des maladies et autres dommages collatéraux.

Il n'y a pas de prise en compte des dommages collatéraux immobiliers : pas un mot sur les moins-values à venir, sur les ventes de maisons, doit-on attendre des gestes extrémistes de la population désœuvrée ?

La politique française serait donc "on verra bien" sur ce point encore, pas de réflexion, pas de recul, pas de politique avec un grand P.

Il n'y a pas de partage de la valeur, les habitants pénalisés dans leur vie quotidienne n'ont même pas la moindre aide, subvention, exonération.

Comment vendre un projet acceptable sans contrepartie réelle ?

En conclusion, mon propos n'est pas contre une évolution technique des ressources énergétiques mais **contre** leur mise en place, leur gestion, leur administration.

Les décideurs et intervenants doivent bien avoir en tête que toutes ces actions devront dans des jours proches être remises en cause et que les moyens à mettre en place pour traiter les manques ne seront pas sur la collectivité qui a subi, mais sur les personnes physiques et leurs descendants qui devront assumer les réparations du désordre.

Cordialement,

51120 La Forestière